

Fiche de données de sécurité




Nom du produit :

Chemsorb® 1202

Référence des données de sécurité : 36
Date de première émission : 30 Mars 2015
Date de révision :
Numéro de la version : I

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ	
1.1	Nom du produit Chemsorb 1202
1.2	Utilisations pertinentes / abus Comme adsorbant de gaz (par exemple : pour des appareils respiratoires à adduction d'air)
1.3	Fournisseur FTSS Molecular Products Ltd, Parkway, Harlow Business Park, Harlow, Essex, CM19 5FR, UK
1.4	Contact en cas d'urgence +44 (0)1279 445111 (heures de bureau) / +44 (0)1865 407333 (numéro d'urgence anglophone 24 heures sur 24) trevor@rising-hsande.co.uk (email de la personne à contacter)
	Contact en cas d'urgence (autre) Chine +86 512 8090 3042, Chine (NRCC) : +86 532 8388 9090, Mexique : +52 555 004 8763, Chili : +56 225 829 336, Brésil : +55 11 3197 5891

2 IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange
2.1.1	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)
2.1.2	Classification selon CE 67/548/CEE et 1999/45/CE
	Irritation de la peau 2 H315 Xi R36/38
	Irritation des yeux 2 H319
2.1.3	Voir la section 16 pour disposer des textes complets des phrases H et R
2.2	Éléments d'étiquetage
2.2.1	Étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)
	Pictogramme 
	Terme de signalisation AVERTISSEMENT
	Mentions de danger
	H315 Provoque une irritation de la peau
	H319 Provoque une forte irritation des yeux
	Précautions à prendre
	P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux et du visage
	P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
	P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et continuer à rincer
2.3	Autres dangers
	Le produit contient des substances qui ont une limite d'exposition en milieu de travail (WEL)

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
Caractéristique chimique	Charbon actif de coquilles de noix de coco vierges plus additifs
Nom chimique	N° CAS EINECS/ELINCS Classification Concentration
Charbon actif N° d'enregistrement REACH 01-2119488894-16-0000	7440-44-0 231-153-3 CHIP : Non classé CLP : Non classé 80-85 %
Hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 CHIP : Xn : R22 ; C : R35 ; CLP : Tox. aiguë 4 H302 ; corr. cutanée 1A H314 <5 %
Iodure de potassium	7681-11-0 231-659-4 CHIP : Xi : R36 CLP : Irritation des yeux 2 H319 <3 %

4 PREMIERS SECOURS	
4.1	Description des mesures à prendre
	Inhalation Placer la victime dans un endroit frais. Si nécessaire, demander un avis médical
	Contact avec la peau Nettoyer immédiatement les zones affectées de la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Si nécessaire, demander un avis médical
	Contact avec les yeux Laver immédiatement les yeux jusqu'à dissipation des irritations ; si nécessaire, consulter un spécialiste des yeux / ophtalmologue
	Ingestion Si le produit est avalé, ne PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau ; si nécessaire, demander un avis médical
4.2	Effets / symptômes les plus importants Aucun connu
4.3	Traitement immédiat / spécial Traiter de façon symptomatique

5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	Moyen d'extinction	Doit correspondre à l'environnement local (par exemple eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse ou poudre chimique)
5.2	Dangers particuliers	Des niveaux élevés de poussière dans l'air peuvent présenter un risque d'explosion déclenchée par des étincelles, une flamme ou des décharges électrostatiques
5.3	Conseil pour les pompiers	Appareil respiratoire autonome

6 MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL		
6.1	Précautions individuelles	Se conformer aux mesures de protection individuelle. Éviter l'inhalation de poussière
6.2	Précautions environnementales	Ne pas laisser entrer dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si cela se produit, informer les autorités compétentes
6.3	Méthodes et matériel de nettoyage	En cas de déversement, ajouter du sable humide et récolter mécaniquement (par exemple par balayage ou aspiration) en utilisant des outils anti-étincelles dans des récipients hermétiquement fermés. Se conformer aux mesures de protection personnelle. Étiqueter le récipient et éliminer de la manière prescrite. Ne pas balayer la poussière sèche en raison du risque d'inflammation
6.4	Référence à d'autres sections	Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle

7 MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Le charbon actif humide élimine l'oxygène de l'air provoquant un risque grave (atmosphère pauvre en oxygène) aux travailleurs à l'intérieur de cuves de charbon actif et d'espaces clos ou confinés. Établir des procédures d'accès aux espaces confinés avant d'y pénétrer
7.2	Conditions d'un stockage sûr	Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage. Conserver le récipient bien fermé, frais et sec
7.3	Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Comme absorbeur de gaz

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE					
8.1	Des limites d'exposition en milieu de travail (WEL) ont été assignées par le HSE (EH40/2005)				
	LTEL (8 heures)	ppm	10	mg/m ³	poussières inhalables
	LTEL (8 heures)	ppm	4	mg/m ³	poussières respirables
	STEL (15 min.)	ppm	2	mg/m ³	hydroxyde de potassium
8.2	Contrôles d'exposition				
	Contrôles d'ingénierie	Assurer une ventilation adéquate (par exemple une ventilation locale)			
	Protection personnelle	Respecter les normes habituelles pour la manipulation de produits chimiques Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter de soulever la poussière Porter un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (voir ci-dessous)			
	Protection des yeux	Porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux			
	Protection de la peau	Porter des gants en caoutchouc (tenir compte de votre propre évaluation des risques ; par exemple les temps de rupture, les taux de perméabilité et la dégradation, les tâches effectuées)			
	Protection respiratoire	Masque à poussière homologué NIOSH si les conditions sont poussiéreuses			
	Autre protection	Combinaisons de protection			

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
9.1	Propriétés physiques et chimiques de base			
	Forme physique	Solide amorphe	Couleur	Noir
	Odeur	Inodore	pH	9.0
	Point d'ébullition / plage	4 000 °C	Point de fusion / plage	Non déterminé
	Point d'éclair	Non déterminé	Densité	0.47-0.52 g/ml
	Solubilité dans l'eau	Insoluble		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales de manipulation
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de manipulation
10.3	Réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.4	Conditions à éviter	Températures élevées
10.5	Matières incompatibles	Oxydants puissants, sels d'acides forts d'alcoïdes, hydrate de chloral, chlorure de mercure, chlorate de potassium, trifluorure de brome, trifluorure de chlore, fluor et métaux
10.6	Produits de décomposition dangereux	Fumée âcre et vapeurs irritantes - oxyde de carbone, potassium et iode

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES				
11.1 Informations sur les effets toxicologiques				
Toxicité aiguë	LD ₅₀ rat (oral) LC ₅₀ rat (inhal) LD ₅₀ rat (oral)	> 10 000 mg/kg > 64 000 mg/m ³ 273 - l 230 mg/kg	Données relatives au charbon actif Données relatives au charbon actif Données relatives à l'hydroxyde de potassium	
Compatibilité cutanée	Aucune information disponible			
Membrane muqueuse	Aucune information disponible			
Informations supplémentaires	Ce produit n'est pas un sensibilisateur et ne devrait pas causer d'effets néfastes à long terme sur la santé, d'effets mutagènes, d'effets sur la reproduction ou le développement			

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES					
12.1 Toxicité	LC ₅₀	Organismes aquatiques		mg/l	Non déterminée
12.2 Dégradabilité	Non déterminée	12.3	Potentiel de bioaccumulation	Accumulation non prévue	
12.4 Mobilité dans le sol	Non déterminée	12.5	Évaluation PBT/vPvB	Sans objet	
12.6 Autres effets néfastes	Aucun connu				

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
Conseils en matière d'élimination	Si possible, recycler auprès des fournisseurs ou d'une entreprise de recyclage agréée. Sinon (par exemple pour les déchets désignés en tant que tels), éliminer conformément aux prescriptions des autorités nationales et locales, par exemple le règlement de 2005 relatif aux déchets dangereux (Angleterre et Pays de Galles). Le produit est un déchet spécial en vertu de la législation du Royaume-Uni
Emballages contaminés	Traiter les récipients vides de la même manière que le produit. Si possible laver soigneusement et recycler

14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT				
14.1 Numéro Nations Unies (ADR, IMDG, IATA)	Non classé	14.2	Nom d'expédition (ADR, IMDG, IATA)	Non classé
14.3 Classe(s) de transport (ADR, IMDG, IATA)	Non classé	14.4	Groupe d'emballage (ADR, IMDG, IATA)	Non classé
14.5 Dangers environnementaux (ADR, IMDG, IATA)	Non classé	14.6	Procédures spéciales (ADR, IMDG, IATA)	Sans objet
14.7 Transport en vrac	Sans objet			

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
15.1 Sécurité, santé et réglementations environnementales	En accord avec le règlement relatif aux substances chimiques (Informations sur les dangers et emballages pour fourniture) (CHIP 4) et le règlement CE 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas encore classé. D'autres informations réglementaires et dispositions ne s'appliquent pas à ce produit
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Sans objet

16 AUTRES INFORMATIONS				
Informations supplémentaires	La FTSS a été préparée conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP)			
Mentions de danger et phases de risque inscrites aux articles 2/3				
H302	Nocif en cas d'ingestion	R22	Nocif en cas d'ingestion	
H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires	R36	Irritation des yeux	
H315	Provoque une irritation de la peau	R36/38	Irritant pour les yeux et la peau	
H319	Provoque une irritation des yeux	R35	Provoque des brûlures graves	
Se conformer au règlement COSHH				
Sources de données	Fiches de données de sécurité des autres fournisseurs, annexe VI du règlement CLP (CE) n° 1272/2008, EH40 (2011)			
Date de lancement	30/03/2015			
Ces informations se basent sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire nos produits du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant des problèmes spécifiques				